

Référence	6-PRAP-2S
Durée	2 jours (14 heures)
Éligible CPF	NON
Mise à jour	25/08/2025

Formation Acteur PRAP – 2S (Santé et Services)



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les risques liés aux activités physiques dans les secteurs Santé et Services.
- Savoir adopter des postures et gestes adaptés pour limiter les TMS (troubles musculo-squelettiques).
- Intervenir sur les situations de travail et proposer des améliorations ergonomiques.
- Contribuer à la prévention des risques dans l'entreprise en tant qu'acteur PRAP.



PUBLIC CONCERNÉ

Salariés des secteurs Santé et Services exposés aux risques liés à l'activité physique (aides-soignants, infirmiers, personnel de service, etc.).

Encadrants et managers souhaitant sensibiliser leurs équipes à la prévention.



PRÉREQUIS

Aucun prérequis obligatoire pour la formation de base Acteur PRAP – 2S.

Compréhension et expression en français suffisantes.

Aptitude physique minimale pour participer aux ateliers pratiques.



MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance théorie/pratique.
- Supports visuels : diaporama, vidéos, photos.
- Travaux pratiques et mises en situation réelles.
- Débriefings collectifs et échanges entre participants.
 - Remise d'un support de cours.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Feuille de présence signée en demi-journée
- Questionnaire de satisfaction
- Évaluation formative : questions/réponses et exercices pratiques en cours de formation.
- Évaluation sommative :
 - Mise en situation pratique individuelle ou en binôme.
 - Quiz de connaissances.
 - Observation des postures et gestes appliqués aux situations 2S.



MOYENS TECHNIQUES EN PRÉSENTIEL

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur et paperboard.
- Postes de travail ou zones d'activité pour ateliers pratiques.
- Matériel de manutention : charges, chariots, outils adaptés à 2S.
- Supports pédagogiques : guide PRAP 2S, fiches techniques, protocoles de sécurité.



VALIDATION

Attestation de formation délivrée si :

- Présence complète à la formation.
- Validation des compétences pratiques et théoriques.
- Possibilité de renouvellement ou MAC tous les 24 mois selon recommandations INRS.



ORGANISATION

Délai d'accès : 5 jours ouvrés
(délai variable en fonction du financeur)

Les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



ACCESSIBILITÉ

Les personnes en situation d'handicap sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Pour tout renseignement, notre référent handicap reste à votre disposition : mteyssedou@ait.fr



PROFIL FORMATEUR

Nos formateurs sont des experts dans leurs domaines d'intervention

Formateur certifié PRAP 2S par l'INRS.

Expérience dans l'animation de formations sécurité dans les secteurs Santé et Services.

Capacité à adapter les contenus aux situations professionnelles des participants.



RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

INRS : PRAP 2S, ALM.

Code du travail : Articles L4121-1 à L4121-5

Textes complémentaires : R231-1 à R231-6

Qualiopi : critères 1 et 3

Formation Acteur PRAP – 2S (Santé et Services)

MODULE 1 : INTRODUCTION À LA PRÉVENTION DES RISQUES DANS LA SANTÉ ET LES SERVICES

- ☐ Définition des risques professionnels et des TMS spécifiques aux secteurs 2S.
- ☐ Chiffres clés et impacts humains et économiques.
- ☐ Rôle et mission de l'Acteur PRAP dans ces secteurs.

MODULE 2 : PRINCIPES DE LA PRÉVENTION

- ☐ Les trois niveaux de prévention : primaire, secondaire, tertiaire.
- ☐ Principes ergonomiques adaptés aux activités physiques des secteurs 2S.
- ☐ Importance de la posture et du mouvement dans la prévention des risques.

MODULE 3 : ANALYSE DES SITUATIONS DE TRAVAIL 2S

- ☐ Identifier les situations de travail à risque (soins, manutention de patients, déplacements).
- ☐ Observation et diagnostic des postes.
- ☐ Analyse du travail et des mouvements (ALM) appliquée aux secteurs 2S.

MODULE 4 : GESTES ET POSTURES ADAPTÉS 2S

- ☐ Techniques de manutention de patients et charges légères.
- ☐ Transferts sécurisés, déplacements et postures adaptées.
- ☐ Exercices pratiques de renforcement musculaire et d'étirement.
- ☐ Mises en situation sur le poste de travail : soins, déplacements, gestes répétitifs.

MODULE 5 : ORGANISATION ET AMÉLIORATION CONTINUE

- ☐ Proposer des améliorations ergonomiques adaptées aux postes 2S.
- ☐ Communication et dialogue social pour la prévention des risques.
- ☐ Mise en place d'actions simples de prévention.

MODULE 6 : RÔLE DE L'ACTEUR PRAP

- ☐ Responsabilités dans l'entreprise.
- ☐ Détection et signalement des situations dangereuses.
- ☐ Communication des alertes et sensibilisation des collègues.

MODULE 7 : SYNTHÈSE ET ÉVALUATION

- ☐ Quiz de connaissances théoriques.
- ☐ Mise en situation pratique finale sur les postes 2S.
- ☐ Retour d'expérience et échanges sur les apprentissages.